



Feu d'artifice St-Paul

lundi 27 juillet 2020

Consignes de sécurité



La mairie de Saint-Paul lez Durance souhaite sensibiliser le public qui se déplacera dans le périmètre de la passerelle de la Mirabelle pour assister au feu d'artifice prévu ce lundi 27 juillet à 22h00.

Par mesure de sécurité, **les accès à la passerelle et les abords de la route Départementale (berges et trottoirs) seront strictement interdits.**

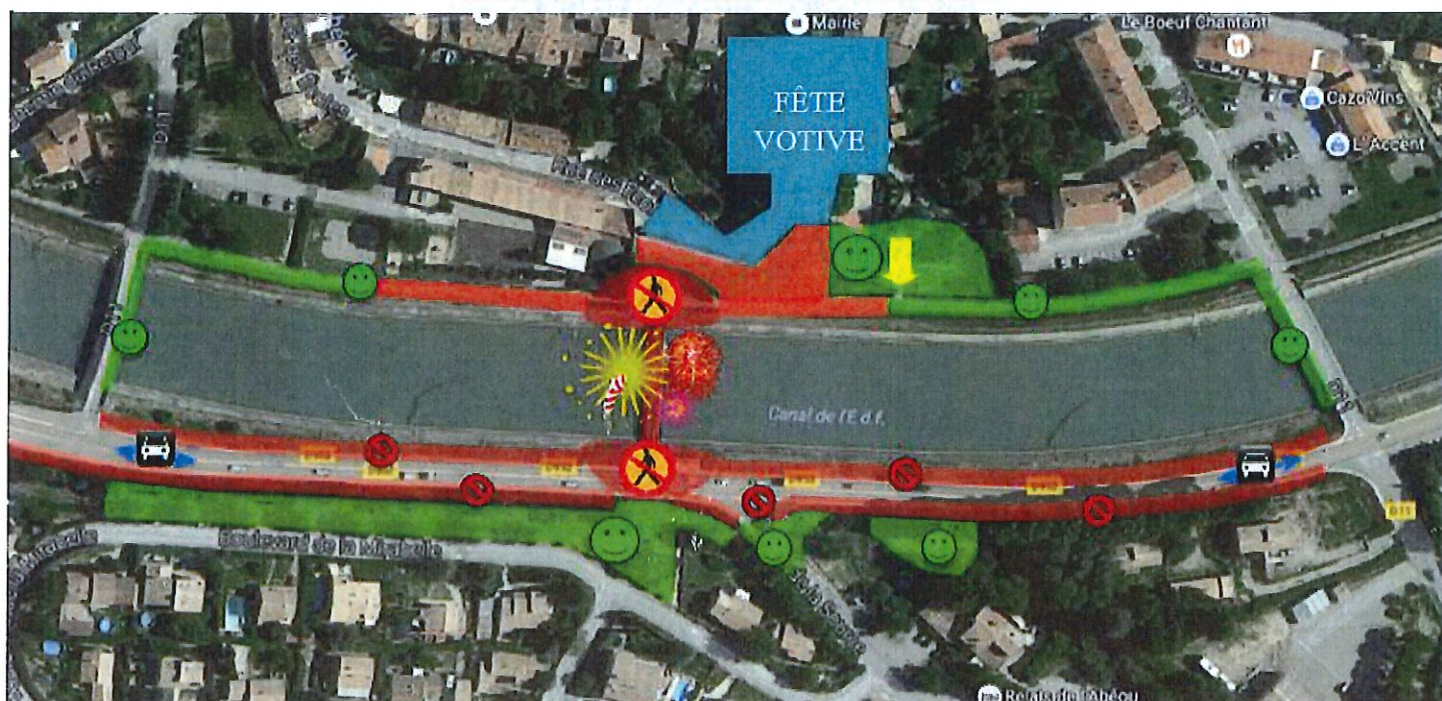
La circulation routière ne sera pas interrompue mais **régulée par les forces de l'ordre.**

Le **feu d'artifice** pourra être **tiré que si les spectateurs respectent les zones prévues** à cet effet et que si personne ne se trouve le long de la D952 (voir plan ci-dessous)!

Une fois le feu terminé, il faudra **attendre que l'éclairage public soit remis en route pour regagner la fête votive**, surtout pour les spectateurs devant traverser le canal par les 2 ponts.

Feu d'artifice tiré de la passerelle piétonne

LUNDI 27 JUILLET à 22H00



ZONES PRIVILEGIEES
POUR ASSISTER AU FEU D'ARTIFICE



ZONES STRICTEMENT INTERDITES
AUX SPECTATEURS (PIETONS)

L'accès au feu d'artifice se fera par la porte du Parc Petit Paul, Place Jean Santini.

Mairie, Comité des fêtes, Gendarmerie et Pompiers seront présents pour encadrer cette manifestation.